

B.P. J.E.P.S. « Pêche de loisir »

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et Sportive « Pêche de loisir »

Objectifs

Devenir Moniteur Guide de Pêche

Spécialisation en techniques de conduite, de gestion, de promotion et d'animation d'activités liées à la pêche (tourisme, sports loisir).

Le diplôme délivré conjointement par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Sports permet de garantir la capacité à encadrer, animer un groupe de jeunes ou d'adultes tout en transmettant des savoirs et savoirs-faire contre rémunération comme le prévoit l'article 43 de la loi sur le sport.

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou justifier de 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine ou de cinq années d'activité professionnelle dans tout autre domaine ;
- L'entrée en formation d'un candidat pour la spécialité "pêche de loisir" du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est précédée d'exigences préalables, définies à l'article 4 de l'arrêté de création du diplôme.

Le candidat doit justifier avant l'entrée en formation d'un niveau de maîtrise d'une technique de pêche parmi la pêche au coup ou la pêche mouche ou la pêche au lancer :

- soit en justifiant du *brevet fédéral de pêche au coup* de la Fédération Française de Pêche au Coup tel que définit dans le dispositif des formations de la fédération française de pêche au coup ;
- ou des *brevets fédéraux d'initiateur et de moniteur de pêche mouche lancer* de la Fédération Française de Pêche Mouche Lancer tels que définis dans le dispositif des formations de la Fédération Française de Pêche Mouche Lancer ;
- ou en réussissant les tests de niveau préalables à l'entrée en formation.

De plus, le candidat doit justifier d'un projet professionnel dans les domaines du tourisme pêche.

Déroulement de la formation

Une Formation Individualisée :

- Chaque stagiaire détermine son parcours de formation selon son projet professionnel.
- Un stagiaire peut se voir reconnaître des Unités Capitalisables (UC) en début de formation.
- Une formation de 1 à 5 jours par semaine.
- Durée : **1 132 heures** maximum dont 216 heures en entreprise.

Contenu

UNE FORMATION EN 10 UNITES CAPITALISABLES (UC)

UC de QUALIFICATION				UC d'Adaptation
UC Nationales				
UC 1 : Communication	UC 2 : Connaissance des publics	UC 3 : Conception de projets	UC 4 : Activités de gestion	UC 10 : Gestion des milieux aquatiques
UC 5 : Animation				
UC 6 : Prestations d'accompagnement	UC 7 : Connaissance du milieu aquatique et du territoire	UC 8 : Transmettre des techniques de pêche	UC 9 : Connaissance des techniques de pêche	

BP JEPS
"Pêche de loisir"

Conditions matérielles

- Le coût de la formation :

La formation dispensée par le Centre est prise en charge par le Conseil Régional du Limousin ou les fonds formation, ou toute autre source de financement selon la situation de chaque stagiaire (devis construits sur la base de plans individuels de formation).

- Les conditions d'hébergement et d'accès : (voir *Annexe 2*)

Les stagiaires peuvent être logés en chambres individuelles au CFPPA (selon les disponibilités) et prendre leurs repas au restaurant du Lycée Agricole.

- Prise en charge des stagiaires :

Le statut du stagiaire pendant la formation et sa rémunération font l'objet d'une étude individuelle selon sa situation à l'entrée et selon la législation en matière de formation continue.

IPNS

CFPPA de la Creuse – Le Chaussadis - 23150 AHUN

☎ 05.55.81.48.90 - 📠 05.55.62.49.22

mels : cfppa.ahun@educagri.fr et portail-agriculture23@cfppa-ahun.com

Sites Internet : www.ahun.educagri.fr et www.devenezguidepeche.fr